VILLE DE CLERMONT FERRAND

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **20 juin 2019 à 17 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt juin deux mille dix neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 juin 2019, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sandrine DUBOC-GEAY, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Djamel IBRAHIM-OUALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Géraldine BASTIEN à Edith CANDELIER, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Christian PORTEFAIX à Didier MULLER

Excusé(e)s :

Absent(e)s : François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX

Secrétaire : Marianne MAXIMI

Messieurs Jean-Pierre BRENAS et Dominique ADENOT, Madame Marion CANALES arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°1.
Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside la séance pour la question n°3.
Monsieur Florent NARANJO arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7.
Madame Odile VIGNAL arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Madame Dominique ROGUE-SALLARD).
Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.
Monsieur LOUIS COUSTES quitte la séance avant le vote de la question n°9 et donne pouvoir à Madame Fabienne MONTEL.
Madame Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°14 et donne pouvoir à Monsieur Gérard BOHNER.

Rapport N° 1
RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2018 DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Monsieur Nicolas BONNET

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi «Grenelle 2», prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le rapport présente les actions emblématiques réalisées en 2018, l'historique de quelques indicateurs stratégiques et les premières perspectives pour 2019 et est structuré selon les cinq finalités du référentiel national :

- Lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La transition vers une économie circulaire

Compte tenu de ces éléments il est vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de ce rapport dont vous trouverez un exemplaire sur CD-Rom.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 JUIL 2019

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué à l'Ecologie Urbaine,
Développement Durable,
Eau et Assainissement

Nicolas BONNET

VILLE DE CLERMONT-FERRAND

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



CLERMONT FERRAND



ÉDITO



Nicolas Bonnet
Adjoint à l'Écologie urbaine,
au Développement durable, à l'Eau
et à l'assainissement

À l'issue d'un long travail d'élaboration participative, la Ville de Clermont-Ferrand a adopté le 30 mars 2018, conjointement avec la Métropole, son Schéma de transition énergétique et écologique (STEE).

Véritable feuille de route de la collectivité à horizon 2030 et 2050, ce dispositif innovant intègre et structure les actions et documents stratégiques du périmètre métropolitain afin d'assurer leur cohérence. Il fixe également des objectifs ambitieux, comme celui de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2050, en réduisant par deux les consommations d'énergie par rapport à 2012, tout en précisant la démarche pour les atteindre.

Pour autant, une mutation sociétale de cette ampleur ne se décrète pas, elle se construit avec l'ensemble des acteurs et des habitants. Le STEE a fait l'objet d'une restitution au grand public et aux partenaires du territoire, le 5 juin 2018.

Il s'inscrit surtout dans une démarche d'amélioration continue à travers différents organes comme la Commission métropolitaine élargie et le Forum de la transition énergétique et écologique, appelés à se réunir très régulièrement.

La collectivité affirme des objectifs, initie des projets et des actions pour apporter sa pierre au grand mouvement nécessaire pour une planète plus écologique qui place l'humain et son environnement au cœur des préoccupations de chacun.

Olivier Bianchi
Maire de Clermont-Ferrand
Président de Clermont Auvergne Métropole

SOMMAIRE

THÈME 1

La lutte contre le changement climatique ..... P 04

THÈME 2

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ..... P 09

THÈME 3

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires ..... P 15

THÈME 4

L'épanouissement de tous les êtres humains ..... P 23

THÈME 5

La transition vers une économie circulaire ..... P 30

CLERMONT-FERRAND EN TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Le Schéma de transition énergétique et écologique (STEE) engage le territoire dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité. Il vise à valoriser nos ressources et à préserver notre cadre mais également notre qualité de vie. La ville de CIermont-Ferrand est au cœur d'une métropole avec les mêmes enjeux environnementaux que les grandes villes. Il faut protéger cet environnement remarquable, ses espaces naturels, sa faune et sa flore menacés par l'étalement urbain. La qualité de l'air ainsi que la dépendance du territoire aux énergies fossiles (gaz, pétrole, etc.) constituent également des enjeux forts qu'il convient de prendre en compte. Forte de ce diagnostic, la Ville a engagé aux côtés de la Métropole, sa transition énergétique et écologique avec des objectifs ambitieux : devenir un Territoire à énergie positive en divisant par deux les consommations énergétiques à l'horizon 2050 et en développant les énergies renouvelables.

Rapport 2018 Développement durable de la Ville de Clermont-Ferrand, juin 2019 - Édité par la Ville de Clermont-Ferrand - 10, rue Philippe-Marcombes, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1 - Tél. 04 73 42 63 63 - Conception : Mediafix - Impression : SIC.



THÈME 1

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE





CLERMONT-FERRAND ADOPTE SON SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La Ville a adopté, conjointement avec la Métropole, son Schéma de transition énergétique et écologique.
Ce document est une feuille de route à court (2020), moyen (2024-2030) et long terme (2050) intégrant toutes les autres politiques de la collectivité : urbanisme, voirie, cycle de l'eau, gestion des déchets, dynamiques économiques, etc.

87 actions concrètes sont proposées comme le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments publics, l'élaboration d'une Charte de l'arbre, la redécouverte de la Tiretaine à Fontgiève en un espace récréatif qui permettra de prévenir les inondations ou encore l'expérimentation de composteurs en centre-ville.

transition + énergétique et écologique

MESURE DE L'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène caractéristique des secteurs urbanisés où les températures de l'air et les surfaces sont supérieures à celles de la périphérie rurale, particulièrement la nuit. Ce manque de rafraîchissement nocturne en période de canicule peut avoir des conséquences sanitaires majeures pour les populations vulnérables. Le territoire de Clermont-Ferrand est particulièrement touché par cette surchauffe urbaine, comme l'a montré l'étude de vulnérabilité du territoire au changement climatique menée en 2013. Elle a notamment mis en évidence pendant les nuits de la canicule de 2013, une différence de 8°C supplémentaires entre la zone de référence : l'aéroport d'Aulnat et le quartier de Montferrand !

Les îlots de chaleur urbains peuvent être réduits par des aménagements intégrant de la végétation et particulièrement des arbres, mais aussi de l'eau.

Ainsi, Clermont-Ferrand et la Métropole mènent, en partenariat avec le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) une expérimentation sur la place Delille, objet d'un futur réaménagement. Pendant l'été 2018, des capteurs installés en différents points du secteur ont permis de caractériser la surchauffe urbaine et de mettre en évidence des différences en fonction des matériaux utilisés, de la présence de végétation, voire de la forme urbaine.

Cette étude doit être complétée par une enquête sur le ressenti des habitants et par l'élaboration d'un référentiel de solutions techniques de rafraîchissement, autant d'éléments permettant d'enrichir le futur programme d'aménagement de la place Delille.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET ÉNERGIE RENOUVELABLE

DES TOITURES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES ÉCOLES

La Ville de Clermont-Ferrand consomme de l'électricité 100 % renouvelable pour tous ses abonnements de puissance supérieure à 36 kVA. Dans le cadre du Schéma de transition énergétique et écologique, elle souhaite participer au développement des énergies renouvelables. Pour cela, elle a conventionné, avec la SCIC Combrailles Durables, coopérative citoyenne ayant pour objet de promouvoir localement les énergies renouvelables par des actions permettant aux collectivités de faire progresser

très significativement les bilans énergétiques des bâtiments équipés. La Ville va mettre à disposition quatre toitures de son patrimoine, dans quatre groupes scolaires : Chanteranne, Diderot, Ferdinand-Buisson et Jean-Zay. Par site, la surface de la toiture est d'environ 700 m² et permet une installation de 99 kWc. La SCIC propose d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité en vue d'une commercialisation par cette même SCIC de l'électricité ainsi produite.



RÉNOVER + DEMAIN

Cette plateforme, en place depuis le 1er janvier 2018, permet à tous les habitants de la Métropole, et notamment les Clermontois, de bénéficier d'un accompagnement gratuit pour la rénovation de leur logement. Ce dispositif a pour vocation de promouvoir la rénovation énergétique du parc de logements privés en proposant un accompagnement gratuit pour les particuliers. C'est l'une des actions pilotes du Schéma de transition écologique et energétique de la Ville et de la Métropole. «RÉNOVER+ demain» complète le dispositif existant en direction des ménages les plus modestes (Programme d'intérêt général [PIG]), et s'adresse à tous les ménages dont les revenus sont au-dessus des plafonds fixés par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (Anah). L'implication de toute la chaîne des professionnels est une condition indispensable pour atteindre les ambitions de massification de la rénovation énergétique et créer ainsi un écosystème vertueux en faveur de la transition énergétique. L'objectif de «RÉNOVER+ demain» est la mise en réseaux des acteurs économiques, l'accompagnement de la structuration de l'offre des professionnels (bureaux d'étude, entreprises du bâtiment, maîtres d'œuvre, banques...) et leur montée en compétence. Cette plateforme territoriale de rénovation énergétique est soutenue financièrement par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'appui technique de l'Adil 63 (Association départementale pour l'information sur le logement) et l'Aduhme (Agence locale de l'énergie et du climat).

Renover + demain

CHALEUR + DEMAIN

Ce dispositif lancé par Clermont Auvergne Métropole, s'adresse à tout porteur de projet avec un numéro de Siret (donc hors particuliers et copropriétés) qui souhaite développer un projet de chaleur renouvelable de petite et moyenne puissance sur le territoire métropolitain, en géothermie, solaire thermique, bois énergie (chaudières bois) avec réseaux de chaleur associés ou récupération de chaleur issue des process industriels. Sur la base des montants forfaitaires fixés par l'ADEME la commission d'attribution des aides, propose un

montant de subventions validé par l'Ademe et la Métropole. Les aides portent aussi bien sur les études que sur les investissements. Les études sont subventionnées à hauteur de 50 % ; quant aux investissements, l'aide allouée varie de 20 % à 50 % du montant des travaux en fonction de la production énergétique attendue et selon la filière.
Le dispositif étant un contrat d'objectif, 80 % des aides sont allouées à réception de l'installation.

chaleur + demain

MOBILITÉ

MAISON DES MOBILITÉS

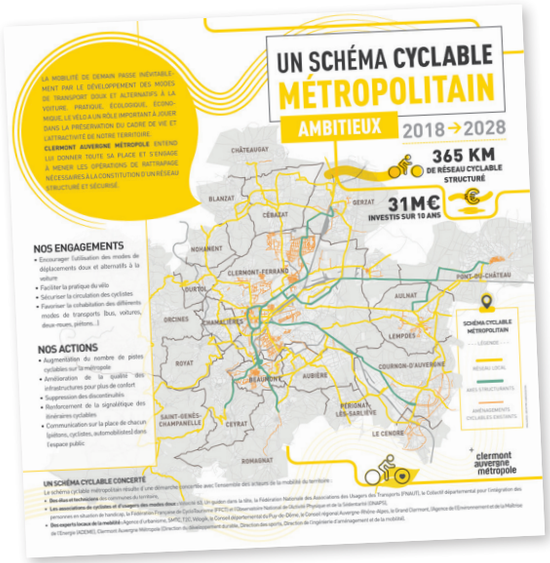
Clermont Auvergne Métropole a ouvert la Maison des mobilités à destination du grand public. C'est un lieu d'information et d'échanges avec les citoyens au sein duquel toutes et tous pourront s'exprimer et ainsi alimenter les travaux menés par la Métropole.

Conformément à un engagement issu des Rencontres citoyennes de la mobilité, la Métropole propose un nouveau lieu au service des citoyens pour mieux appréhender les mobilités de demain. La Maison des mobilités, située rue Saint-Hérem, constitue tout d'abord un lieu d'information et de dialogue sur l'avancement de la mise en œuvre des propositions émanant de ce grand temps de concertation. Elle permet également de présenter plus globalement aux habitants de la métropole clermontoise les différents projets liés aux mobilités actuelles et de demain.

Dans un premier temps, l'accent est mis sur l'action de la Métropole en faveur de la pratique du vélo à travers la présentation du Schéma cyclable métropolitain et de l'évolution des services C.Vélo. Par la suite, le contenu de ce nouvel espace étant amené à évoluer au gré de l'avancée des projets de la Métropole et de ses partenaires, il permettra d'informer et de consulter les citoyens sur les politiques publiques de mobilités actuellement en cours de construction, à l'instar du Plan de déplacement urbain (PDU) et de l'évolution du réseau de transports en commun.



SCHÉMA CYCLABLE MÉTROPOLITAIN



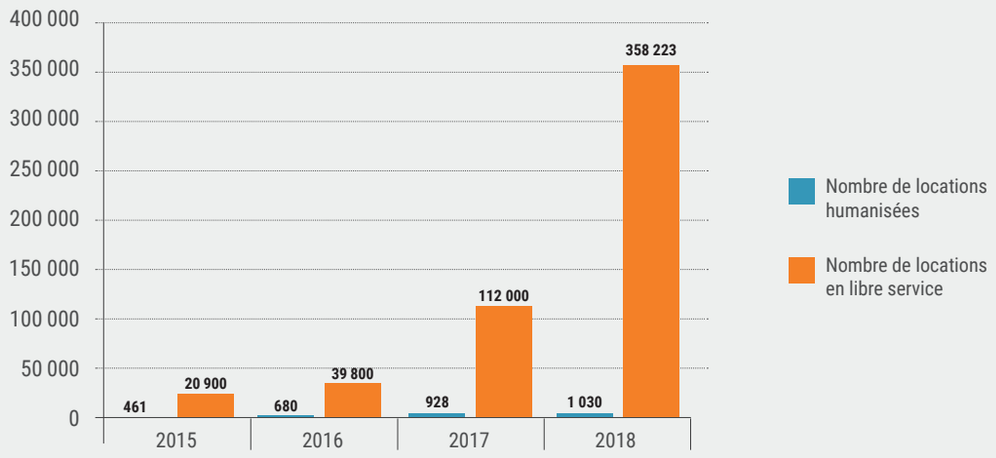
Clermont Auvergne Métropole a acté un véritable Schéma cyclable métropolitain qui a pour mission de repenser le réseau cyclable du territoire, en facilitant la pratique du vélo et en assurant la sécurité des usagers. Ce schéma établit un véritable plan d'actions pour les dix années a venir. L'objectif est de réduire les pollutions atmosphériques, mais aussi d'adopter une mobilité durable en favorisant la pratique du vélo et la mise en avant des modes de déplacements doux. La démarche globale a été mise en place autour d'experts, d'organismes institutionnels, de techniciens communaux, ou encore d'associations de cyclistes. Avec ce nouveau programme, il s'agit non seulement d'établir des itinéraires pour assurer une continuité et une cohérence dans les parcours, mais aussi d'effectuer un travail de communication auprès des usagers pour que chacun trouve sa place. Stationnements sécurisés, nouvelles stations de location en libre-service (C.Vélo), amélioration de la signalisation pour mieux orienter le cycliste et gagner en fluidité… D'importants aménagements seront réalisés pour donner une place centrale au vélo et à ses usagers.

L'ABONNEMENT À C.VÉLO GRATUIT POUR LES USAGERS

Dans le cadre du Schéma cyclable métropolitain voté le 30 mars, les élus ont adopté la prise en charge financière de l'abonnement C.Vélo pour tous les usagers. Clermont Auvergne Métropole prend désormais en charge la non-recette pour ce transport organisé par le Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC).



NOMBRE DE LOCATIONS DE VÉLOS



Source : SMTC-AC

ADOPTION DU PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

Le Plan de déplacements urbains (PDU) est un document de planification de la mobilité à l'échelle de la métropole. Le territoire concerné est celui des 21 communes de la Métropole étendu aux communes de Dallet, Mezel et Pérignat-ès-Allier. Sa maîtrise d'ouvrage est confiée au Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise (SMTC). Son projet a été approuvé en décembre par le SMTC.

Le PDU définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Il coordonne des politiques portant sur les modes alternatifs à la voiture, la voirie et le stationnement en intégrant plusieurs enjeux transversaux : protection de l'environnement, intégration entre politiques urbaines et de mobilité, accessibilité des transports pour tous et sécurité des déplacements.

Ce projet reprend 22 actions parmi lesquelles :

› Développer les transports en commun
› Améliorer la sécurité des piétons et cyclos
› Créer des zones à faibles émissions (ZFE) (voir ci-après)
› Élaborer un schéma de logistique urbaine

Ce projet de PDU sera soumis à enquête publique début 2019.

PDU
PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS



THÈME 2

LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES AINSI QUE LA SAUVEGARDE DES SERVICES QU'ILS FOURNISSENT ET DES USAGES QUI S'Y RATTACHENT



LA QUALITÉ DE L'AIR À CLERMONT-FERRAND

ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS

Clermont Auvergne Métropole et quatorze autres collectivités se sont engagées aux côtés du Gouvernement pour une mobilité plus propre en signant un engagement sur la mise en place de Zones à faibles émissions (ZFE) sur le territoire d'ici fin 2020. La démarche va dans le sens des nombreuses actions que la Métropole conduit déjà en faveur du développement de la mobilité durable. Avec l'implantation d'une ZFE, qui entre dans le cadre de la Loi d'orientation sur les mobilités, Clermont Auvergne Métropole va encore plus loin. Plus concrètement, la Métropole s'engage à mettre en place une zone interdite dont l'accès sera restreint à certaines catégories de véhicules polluants, sur certaines plages horaires, de façon à limiter les émissions et améliorer ainsi la qualité de l'air. En contrepartie, elle recevra le soutien de l'État qui promet d'accompagner la démarche en lui offrant des moyens de contrôles du respect de cette future zone. Il soutiendra aussi la collectivité avec des financements pour le développement des transports en commun en site propre et pour les vélos (Plan vélo). D'ici fin 2020, Clermont Auvergne Métropole se dotera donc d'une ZFE dont elle définira elle-même les critères, en concertation avec les usagers de la route (délimitation géographique, catégories et classes de véhicules concernés, etc.). Cette action viendra encore renforcer son travail en faveur de la mobilité durable. Véritable territoire d'expérimentation des mobilités, la Métropole porte déjà un vaste projet de structuration du réseau de transports en commun avec mise en site propre des lignes B et C. Elle a également acté en 2018 un Schéma cyclable métropolitain.



EXPÉRIMENTATION DU PROJET RÉGIONAL « ZÉRO ÉMISSION VALLEY »

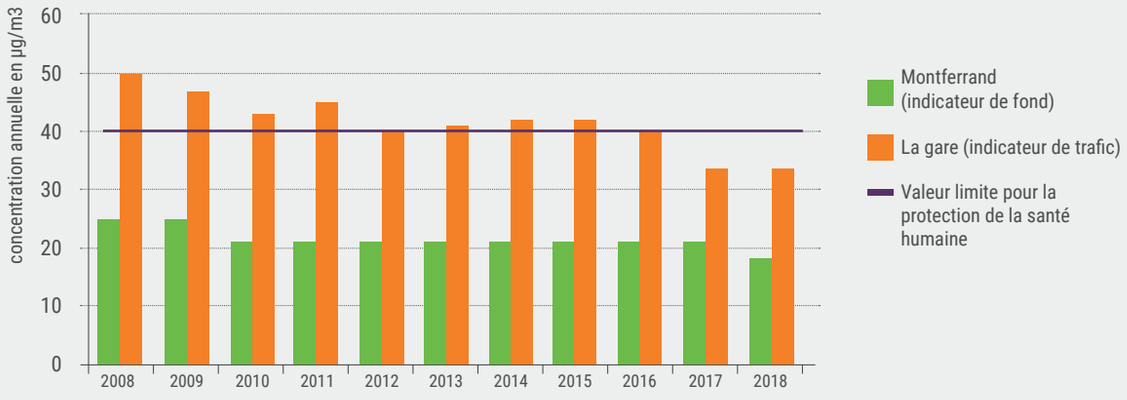
Après Chambéry, la métropole clermontoise s'est engagée comme second site expérimental du projet « Zero Émission Valley » (ZEV). Clermont Auvergne Métropole s'est engagée aux côtés de 3 acteurs privés, Michelin, Engie et Symbio, dans le développement de la mobilité hydrogène. La métropole devient ainsi le deuxième territoire pilote du projet ZEV, initié par la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui vise à accélérer le déploiement des véhicules hydrogène en aidant entreprises et collectivités à financer leur achat. L'objectif est de favoriser les énergies renouvelables dans les consommations de la métropole et plus globalement de la région et de réduire l'émission de gaz à effet de serre puisque ces véhicules ne rejettent que de la vapeur d'eau. La première station hydrogène est attendue sur Clermont-Ferrand en 2020. C'est l'aboutissement d'une coopération public/privé qui vient au service de l'innovation, de la mobilité et du développement durable.

RESPIRER PLUS SAIN AVEC AIR TO GO

Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air dans la région, a développé l'application mobile gratuite Air to go. Elle permet aux utilisateurs de choisir les itinéraires où il fait bon respirer. Désormais, les citoyens auvergnats sensibles à la qualité de l'air qu'ils respirent au quotidien ont la possibilité de surveiller leur exposition à la pollution avec l'application Air to go. Grâce à l'association de plusieurs données récoltées par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, l'observatoire de la qualité de l'air agréé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, les utilisateurs de smartphone vérifient la qualité de l'air de l'endroit où ils se trouvent. L'outil permet aussi d'anticiper ses déplacements du lendemain et de connaître les itinéraires les plus sains à emprunter à pied ou à vélo.



CONCENTRATION DE DIOXYDE D'AZOTE



A NOTER QU'EN 2018, COMME EN 2017, LA QUALITÉ DE L'AIR ÉTAIT COMPATIBLE AVEC LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.

Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

ESPACE NATUREL SENSIBLE DES CÔTES

La labellisation « Espace Naturel Sensible » des Côtes de Clermont, obtenue en 2015, s'est traduite par une convention partenariale entre le Conseil départemental et la Ville en 2017 et le lancement de l'élaboration du Plan de gestion.

Ce Plan de gestion quinquennal est axé autour des actions principales suivantes :

- Mettre en place une étude et une animation foncière sur les secteurs prioritaires à enjeux écologiques de préservation (soit 98,5 ha dont 84 ha non maîtrisées, sur 630 parcelles).
- Réaliser un document de communication sur les enjeux du sites et les perspectives, et présenter le plan de gestion.
- Créer un parcours spécifique Espace Naturel Sensible au travers d'une balade grand public balisée permettant de découvrir le site, son patrimoine naturel, les paysages, en lien avec les chemins de randonnée existants.
- Améliorer les connaissances scientifiques, notamment sur les mammifères, au travers d'inventaires.
- Gérer en libre évolution les forêts de Chênes pubescents d'intérêt régional.
- Organiser des projets pastoraux et relancer des projets d'agriculture périurbaine (création de parcs de pâturage, implantation de vignes, vergers, ruches...) ainsi que des jardins partagés ou familiaux.
- Augmenter la proportion de milieu ouvert pour limiter l'embroussaillement et maintenir une mosaïque d'habitats.
- Fermer certains accès pour limiter les dépôts sauvages.
- Organiser des chantiers participatifs et d'animation comme des chantiers de nettoyage.
- Maintenir une gouvernance du site par la mise en place d'un comité de suivi.
- Organiser des opérations coordonnées des polices régulièrement pour se réapproprier le site.

ESPACES NATURELS SENSIBLES
Puy - de - Dôme

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT

ACTUALISATION DES DONNÉES NATURALISTES DANS LES 2 PARCS LABELLISÉS « REFUGES LPO »

Depuis la labellisation des parcs Montjuzet et du Creux-de-l'Enfer en refuge LPO en 2013, la LPO Auvergne a réalisé plusieurs suivis notamment sur les rhopalocères et reptiles. En 2015, la LPO Auvergne en concertation avec la Ville a installé des nichoirs et des gîtes sur les deux parcs afin d'augmenter et favoriser l'installation de certaines espèces. En 2018, de nouvelles espèces ont été inventoriées, ce qui permet d'avoir une connaissance de plus en plus exhaustive de la richesse naturelle des parcs et de démontrer tout l'intérêt des nouvelles pratiques en faveur de l'environnement (zéro produits phytosanitaires depuis 2010, gestion différenciée, fauche tardive…).

› À Montjuzet : la Fauvette grisette, le Némusien et le Criquet duettiste.

› Au Creux-de-l'Enfer : Linotte mélodieuse, Sittelle torchepot, Mésange noire, Gobemouche gris et Pinson du nord.





PIGEONNIERS CONTRACEPTIFS : UNE SOLUTION POUR RÉGULER LA POPULATION DE PIGEONS

Le pigeonnier contraceptif permet de réguler le nombre de pigeons en agissant directement sur leur reproduction. Deux méthodes sont possibles :

› on secoue les œufs
› on stérilise les pigeons à l'aide de graines contenant un contraceptif

L'année 2018 a été marquée par l'inauguration de nouveaux pigeonniers au parc du Creux-de-l'Enfer, aux Salins et à la Maison des sports. La Ville comptabilise maintenant 9 pigeonniers (Jardin Lecoq, Square Michel-de-l'Hospital, Square Sévigné, Montjuzet, Montcalm, Croix-de-Neyrat).
D'ici 2021, la Ville de Clermont-Ferrand disposera d'un parc de 20 pigeonniers.

RENOUVELLEMENT DU LABEL APICITÉ®

Depuis 2010, la Ville de Clermont-Ferrand et l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) sont liées par une convention de partenariat qui porte sur le programme « Abeille sentinelle de l'environnement ». Cette convention a été renouvelée en 2018 pour 3 ans avec 2 ruches supplémentaires implantées sur le site de Theix à Saint-Genès-Champanelle dans un but pédagogique.

La Ville a obtenu le renouvellement de son label Apicité® pour 2 ans, ce qui correspond à une « démarche remarquable » valorisant :

› Une politique locale vigoureuse en faveur de la défense de l'abeille et la sensibilisation des habitants et des écoles via une multitude d'événements, d'animations et d'informations pédagogiques.
› La volonté de faire de Clermont-Ferrand un territoire apicole via l'installation du nouveau rucher municipal sur le site de Theix.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

J'AIME ET JE PROTÈGE L'ABEILLE
API cité
CLERMONT-FERRAND

L'ARBRE À L'HONNEUR DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



À Clermont, l'arbre bénéficie d'une attention particulière parce que la conversion de notre ville au développement durable est un enjeu central des préoccupations actuelles et futures de la collectivité. La végétalisation des espaces publics prend tout son sens dans la volonté de s'adapter aux changements climatiques annoncés, dans la préservation et le maintien d'une biodiversité urbaine.

La capacité d'un arbre à absorber le dioxyde de carbone joue un rôle fondamental dans la lutte contre le changement climatique. Il contribue à préserver et à favoriser la verdure en ville. Il modifie positivement notre vue de la ville quel que soit l'endroit où il pousse. Les arbres jouent le rôle de climatiseur en diminuant la température ambiante, en facilitant la circulation de l'air. Planter des arbres est une solution efficace pour lutter contre la pollution de l'air. Ils améliorent la qualité de notre vie.

Clermont Auvergne Métropole a le projet de mettre en œuvre une charte de l'arbre à l'échelle métropolitaine. Cette dernière devrait constituer en un plan d'actions contraignantes sur le patrimoine arboré de la Ville et plus largement de la métropole (gestion, protection, plantations) ainsi que d'un plan de sensibilisation sur la place de l'arbre dans notre ville.

CONSTRUCTION DU BASSIN DU STOCKAGE-RESTITUTION DES VERGNES

Dans le cadre du Schéma directeur d'assainissement, la Métropole a signé un contrat de programmation triennal en 2017 avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cet accord, dans la continuité des contrats précédents, porte sur l'amélioration du fonctionnement du système d'assainissement. L'objectif est d'améliorer la qualité de l'eau, en réduisant les rejets d'eaux usées par temps de pluie et en améliorant la qualité des rejets après traitement par des travaux structurants comme la construction de bassins de stockage-restitution (BSR).

Sur Clermont-Ferrand, le bassin de stockage-restitution des Vergnes a été aménagé entre la crèche des Vergnes et la ligne de tram, le bâtiment est peu visible, l'essentiel de l'ouvrage de 235 m² se trouvant sous terre. En cas de pluie, le réseau d'assainissement qui collecte et transporte à la fois les eaux usées et pluviales peut déborder dans les milieux naturels, entraînant des phénomènes de pollution de l'Artière, du Bédat et de la Tiretaine. Le rôle de ce BSR est donc de capter ces premières eaux et de les stocker temporairement. Une fois le réseau désengorgé, elles sont progressivement envoyées vers la station d'épuration des Trois Rivières pour être traitées.

D'une capacité de 2 200 m³, le bassin de stockage-restitution des Vergnes est le plus petit des six BSR prévus dans le schéma directeur d'assainissement de la Métropole. Le deuxième BSR qui verra le jour est celui de Belle Ombre dont les travaux ont débuté en 2018.



FAIRE DU QUARTIER DES VERGNES UN QUARTIER PRIORITAIRE POUR LA BIODIVERSITÉ

Le quartier des Vergnes est inscrit au Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), ce qui permettra sa mutation et son changement d'image à long terme. Le quartier bénéficie de nombreux atouts :

- parc des Vergnes,
- 110 parcelles de jardins familiaux,
- un jardin partagé,
- proximité immédiate de la plaine du Bédat et de la rivière éponyme
- mobilisation de nombreuses associations dont les projets ont un lien avec la biodiversité ou l'environnement.

C'est pourquoi cette identité (à la fois propre au quartier, et liée au secteur dans lequel ils s'inscrit) est un levier pour son inscription dans des démarches environnementales et de développement durable à l'échelle de la Métropole.

Le projet du NPRU qui est défendu sur le quartier des Vergnes de Clermont-Ferrand vient conforter ces éléments :

- proposition du prolongement du parc des Vergnes vers la plaine du Bédat avec matérialisation paysagère de la présence de l'eau à proximité du quartier,
- proposition de création de nouveaux jardins familiaux et d'espaces paysagers de qualité
- proposition d'une étude pour approfondir le potentiel économique et paysager à développer sur le quartier, en lien avec des activités maraîchères.

Sur ces deux derniers points, la Métropole a engagé dès le début 2018 un travail technique avec le Grand Clermont pour identifier en quoi le quartier pourrait répondre à certains axes de travail et objectifs du Projet alimentaire territorial (PAT). Le travail se poursuit pour intégrer la gouvernance du PAT et devenir pleinement acteur de ce projet. En lien avec la mise en œuvre du NPRU, la Ville de Clermont-Ferrand a travaillé un volet éducatif pour le quartier des Vergnes, qui s'inscrira pleinement dans cette dynamique environnementale, en s'appuyant sur les richesses paysagères du quartier pour le développement d'activités pédagogiques et de sensibilisation. La Maison du projet des Vergnes pourra dans un premier temps être un lieu ressource pour la mise en œuvre de certaines actions. Les équipements de proximité qui seront créés poursuivront cette ambition.

La prise en compte de la biodiversité et la préservation de la richesse environnementale du quartier font également dès à présent l'objet d'actions :

- La Ville mène un travail pour revaloriser les jardins familiaux des Vergnes. Deux personnes en service civique seront mobilisées sur cette mission d'avril à septembre 2019.
- L'amélioration des pratiques de tri sélectif sur le quartier sera également un des axes de travail à court terme dans le cadre du projet de Gestion urbaine et sociale de proximité porté par la Ville sur le quartier, en lien avec le projet NPRU.

Enfin, les démarches citoyennes et associatives impulsées par l'appel à projets du Contrat de Ville et le Budget participatif montrent la dynamique croissante aux Vergnes, en lien avec la préservation de l'environnement et la biodiversité. Plusieurs projets sont à retenir :

- Le projet du rucher des Vergnes, porté par l'association Échanges générationnels des Citoyens des Vergnes (EGCV),
- La dynamique impulsée par le magasin coopératif de la Coop' des Dômes,
- La volonté du conseil citoyen d'organiser en 2019 des balades urbaines pour valoriser les richesses du quartier, dont une autour du bédat.

Autant de démarches partenariales de court, moyen et long termes, qui montrent les dynamiques autour du développement durable qui émergent ou se confortent aux Vergnes.





THÈME 3

LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES



BUDGET PARTICIPATIF : UNE INITIATIVE INNOVANTE

En 2018, la Ville de Clermont-Ferrand a lancé son budget participatif, un dispositif innovant permettant aux habitants de proposer puis de choisir une partie des investissements réalisés par la Ville, ce qui donne aux Clermontois le pouvoir de décider. Seules 80 villes en France ont mis en place un budget participatif. Ce sont 5 % du budget annuel d'investissement municipal (soit environ 20 € par habitant), ainsi que le savoir-faire de ses agents que la Ville de Clermont-Ferrand a mis à la disposition de ses habitants. Cela a permis de recueillir 948 propositions déposées par les Clermontois. Après étude, 32 projets ont été retenus.

Le projet qui a reçu le plus de votes est le « camion-douche pour les sans-abris ». Les plus plébiscités sont ceux qui touchent à la solidarité. La Ville a opté pour la réalisation du projet ayant eu le plus de votes dans chaque quartier. Le reste de l'enveloppe est ensuite dépensé par nombre décroissant de votes. Ce parti-pris voulu par l'équipe municipale contribue ainsi à faire du budget participatif le levier d'une ville inclusive, qui lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Liste du projet le plus plébiscité sur chaque quartier :

- Toute la ville : Camion-douche pour les sans-abris
- Cathédrale, Delille, La Gare : Espace d'expositions et de résidences d'artistes
- Saint-Alyre, Galaxie, Jaude, Fontgièvre : Vote-mégots
- Champratel, La Plaine, Les Vergnes : Aménagement du rucher des Vergnes
- Croix-de-Neyrat : Street workout et rénovation des équipements sportifs
- Herbet, Le Brezet, Saint-Jean, Crouël : Mise en valeur globale du puy de Crouël
- La Gauthière : Sécurisation d'un carrefour
- Les Côtes, La Glacière, Les Gravouses, Chanteranne : Voyage dans le temps à Trémonteix
- Montferrand : Un square convivial rue de Braga
- L'Oradou, Les Landais, Fontaine-du-Bac, La Pardieu : Rénovation de la cour de l'école maternelle Albert-Bayet
- Poncillon, Vallières, Salins, Regensburg : Réseau de collecte de biodéchets
- Saint-Jacques, Lachaux : Padel accessible à tous

Les projets entreront dans leur réalisation concrète dès 2019. Des comités de suivi seront mis en place et les porteurs de projets lauréats seront invités à participer au suivi de la réalisation de leur projet.





NOUVELLE CONVENTION VILLE DE CLERMONT-FERRAND-CENTRE PERMANENT D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT (CPIE)

La Ville de Clermont-Ferrand développe depuis longtemps ses politiques publiques en matière d'environnement. Sur la base de son Schéma de transition énergétique et écologique, la Ville souhaite apporter son soutien au programme d'actions proposé et mené par le CPIE Clermont-Dômes, par le biais d'une convention.

Le CPIE s'engage à poursuivre et à promouvoir ses activités dans différents domaines et selon les axes suivants :

- **Axe 1 :** Formation sur le développement durable - sensibilisation des salariés, agents de collectivités, demandeurs d'emplois, jeunes en formation.
- **Axe 2 :** Promotion d'une mission de référents Développement durable auprès des employeurs publics ou privés du territoire clermontois.
- **Axe 3 :** Développer l'approche de la nature en ville à partir de la nouvelle exposition du Muséum Henri-Lecoq.
- **Axe 4 :** Formation des animateurs loisirs et des enseignants à partir d'un projet commun.
- **Axe 5 :** Développement-valorisation du site de l'Arbre aux enfants.
- **Axe 6 :** Installation/suivi d'un rucher pédagogique sur le site de Theix.
- **Axe 7 :** Participation au développement des jardins partagés par la formation des jardiniers clermontois.
- **Axe 8 :** Mise en œuvre d'un Programme d'activité Grand Public.

LE PÔLE PETITE ENFANCE-FAMILLE DE LA GAUTHIÈRE, VÉRITABLE LIEU D'INTÉGRATION DES FAMILLES

Le Pôle Petite Enfance-Famille de La Gauthière est amené à devenir un véritable lieu de ressources visant à accompagner les familles dans leur parentalité et renforcer l'intégration de La Gauthière à la ville.

À travers cet espace de 5400 m², jardin compris, il s'agit pour la Ville de Clermont-Ferrand de favoriser la pleine intégration des familles, en permettant aux parents de concilier leurs vies professionnelles et familiales, grâce à un équipement particulièrement adapté à leurs attentes. Ce Pôle Petite Enfance-Famille, qui remplacera l'actuel multi-accueil, regroupera, dans un même bâtiment réorganisé, mutualisé et réhabilité :

- un Établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) agrandi de 20 places au départ, contre 13 actuellement (la capacité d'accueil a encore vocation à augmenter),
- un Service d'accueil familial (SAF) réorganisé, valorisé et désormais identifié sur un seul site,
- un espace commun et mutualisable, ouvert à la population clermontoise et aux partenaires qui recevra également le lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Plus largement, à travers ce projet, il s'agit pour la Ville de Clermont-Ferrand de renforcer l'offre de services de proximité au sein du quartier, et d'accompagner la restructuration de l'ensemble de la place de La Gauthière, menée par Clermont Auvergne Métropole.

Par ailleurs, la création de ce Pôle Petite Enfance-Famille fait également écho à la priorité donnée à l'enfance depuis le début du mandat municipal. L'emménagement dans ces nouveaux locaux est prévu pour novembre 2019.



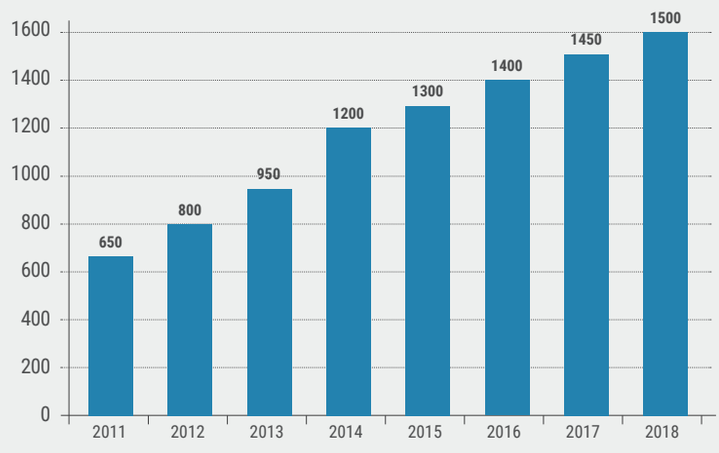
Source : Architecte Armando Alves

FAVORISER LA VIE SOCIALE DES SENIORS

MÉDIATION CULTURELLE

La médiation culturelle correspond à toutes les actions visant à mettre en relation et rapprocher le public de l'offre artistique et culturelle. Les objectifs poursuivis sont à la fois éducatifs, récréatifs et citoyens. Consciente que sa politique d'éducation artistique et culturelle doit s'adresser à l'ensemble des Clermontois, la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) œuvrent en étroite collaboration pour favoriser l'accès à la culture des publics seniors. À l'image des Parcours culturels s'adressant au jeune public, les actions de médiation mises en place pour les seniors clermontois concernent quatre thématiques : Patrimoine, Image - Arts visuels, Spectacle vivant et Musique.

PERSONNES ÂGÉES AYANT PARTICIPÉ AUX DIVERSES ACTIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES EHPAD ET À DOMICILE



Source CCAS

CLOS INTERGÉNÉRATIONNEL LES VIGNES

La prise en charge des personnes âgées est un véritable défi pour notre société, tant au niveau du financement des retraites que de celui de la dépendance. À travers sa politique gérontologique, la Ville de Clermont-Ferrand, par son CCAS défend l'importance de services publics de qualité accessibles à tous.
En écho à la loi sur l'Adaptation de la société au vieillissement qui privilégie le maintien à domicile des personnes âgées, le projet du Clos-des-Vignes propose un habitat individuel groupé accessible à tous. Situé à proximité du centre-ville et de ses commerces, dans un environnement où la place de la nature sera préservée, le Clos-des-Vignes offre un habitat accessible et agréable à ses occupants. Personnes âgées, jeunes, familles, toutes et tous peuvent trouver une solution d'habitat adaptée à leurs choix de vie. Ce projet est l'étendard du bien vieillir, de la mixité et de l'entraide.
Cette structure possède de nombreux atouts :

Atout social :
- Un logement accessible à tous grâce aux crédits « d'aide à la pierre »
- Une mixité sociale et intergénérationnelle
- Une charte pour faciliter le lien social et le vivre ensemble

Atout moderne
- Un logement adapté et équipé de domotique
- Un accompagnement individualisé qui favorise la prévention

Atout éco-construction
- Des bâtiments passifs à très haute performance énergétique des bâtiments
- Un suivi en temps réel de la consommation d'énergies par les habitants
- Une conception favorisant le confort d'été (fraîcheur) et le confort d'hiver (chaleur) à moindre coût
- Des logements orientés plein sud pour un ensoleillement maximum
- Une large place consacrée aux espaces arborés et à la biodiversité

Le projet possède un aspect novateur par la présence d'un un gardien-animateur, logé sur place, chargé de développer les liens en impliquant les habitants et les relations avec les associations et organismes extérieurs.



Source : Studio Losa, Claire Serin et Pierre Grosmond

DU FOYER-LOGEMENT À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE MARIE ET MARIUS-VIPLE

Les résidences autonomie, nouvelle dénomination des logements-foyers, sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées, seules ou en couple, majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. Les résidents vivent de manière indépendante avec possibilité de bénéficier de locaux communs et de services collectifs (blanchissage, restauration, salle de réunion, etc.) mais dont l'usage est optionnel en fonction des besoins de chaque personne.
La résidence autonomie Marie et Marius-Viple est composée d'un ensemble de logements non médicalisés à destination des personnes âgées autonomes et associée à des services collectifs. L'implantation de ce lieu de vie favorise la proximité avec les commerces, les transports et plus généralement les services publics. Des travaux ont été régulièrement réalisés pour l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment et des travaux plus conséquents ont été effectués afin de rendre le bâtiment accessible depuis la voie publique et depuis les espaces extérieurs (jardins, terrasses).

CHIFFRE-CLÉS

- Montant total des travaux : **3 125 000 € TTC**
- Coût des travaux d'isolation du bâtiment (isolation des façades) : **1 87 000 € TTC**
- **50 %** de réduction des consommations énergétiques

UN PLAN DE PROPRETÉ ET DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS SUR L'ESPACE PUBLIC

Ce plan prévoit un ensemble de mesures thématiques visant à améliorer le niveau de propreté du territoire, dans la lutte contre les incivilités en sensibilisant, éduquant et responsabilisant les citoyens face à cet enjeu.



- Traiter les déjections animales et humaines
- Lutter contre la prolifération des rats
- Traiter les mégots
- Traiter les papiers et autres petits déchets
- Traiter les tags et l'implantation d'affiches sauvages
- Réorganiser les actions de désherbage et communiquer sur le «Zéro phyto»
- Améliorer la gestion et la tenue de chantier
- Améliorer la gestion et la propreté des manifestations
- Création de points propreté
- Élimination des poubelles ventouses

CHIFFRES-CLÉS

La propreté à Clermont-Ferrand c'est :

- **4 302** ha
- **140 957** habitants
- **165** agents de propreté mobilisés 7 j/7
- **120** circuits de nettoiement mécanisé
- **420** km de voirie
- **250** hectares de chaussée
- **110** hectares de trottoirs
- **6** hectares d'espaces piétons pavés ou dallés
- environ **2 570** corbeilles publiques
- **340** manifestations à l'année

DES CONTENEURS ENTERRÉS POUR LUTTER CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Dans le cadre de son Plan propreté, Clermont Auvergne Métropole intensifie l'installation de conteneurs enterrés sur son territoire. Ces dispositifs de tri permettent de lutter contre les dépôts sauvages et limiter la pollution visuelle.

Dans un premier temps, la collectivité a identifié sept points noirs sur sa ville-centre. Des lieux de collecte dits « complexes » sur lesquels elle est en train d'installer 23 conteneurs enterrés qui s'intègrent parfaitement dans le paysage urbain. Ces dispositifs - qui présentent chacun la capacité de stockage de 10 bacs à roulettes classiques - permettent notamment de regrouper les déchets en un seul et même lieu, d'éviter les poubelles individuelles et ainsi de libérer les trottoirs. Mais ils favorisent surtout les bons gestes du tri en apportant un service supplémentaire aux usagers puisque trois types de conteneurs sont installés : un jaune pour les papiers et les emballages, un noir pour les déchets non-recyclables (ordures ménagères) et un vert pour le verre. Ces colonnes enterrées facilitent aussi grandement la collecte des déchets.

PROXIM' CITÉ, LE BON RÉFLEXE : 0 800 300 029

Ce dispositif initialement créé par la Ville de Clermont-Ferrand a été étendu aux 21 communes de la métropole. Dépôts sauvages, chaussée endommagée, éclairage public défaillant, stationnement anarchique..., Proxim'Cité permet aux Clermontois d'agir. Un opérateur répond, oriente et enregistre la demande.



› THÈME 3

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Ville de Clermont-Ferrand souhaitant prendre toute sa place en tant que collectivité territoriale sur la question de la santé publique a signé son premier contrat local de santé (CLS) en 2016. Le bilan de ce premier CLS a permis d'asseoir la Ville comme collectivité engagée dans une politique locale favorable à la santé de ses habitants. Il a concerné 7 600 enfants, 700 jeunes, 2 800 adultes et 370 professionnels. Le public précaire a été valorisé grâce aux actions en lien avec l'accès aux soins, aux droits ou avec la santé mentale. Ce champ est bien représenté par la richesse du partenariat qui s'est construit avec le secteur de la psychiatrie au niveau du CHU et de l'Hôpital Sainte-Marie. Dans ce contexte, la Ville a fait le choix de poursuivre le travail amorcé dans le premier CLS et de s'engager dans un deuxième CLS centré autour de la promotion santé afin de donner aux individus d'avantage de maîtrise de leur propre santé et d'avantage de moyens pour l'améliorer. Il vise tous les Clermontois avec tout de même certains publics prioritaires identifiés sur des actions ciblées comme l'accueil des enfants à besoins spécifiques, la prévention des addictions chez les jeunes ou l'accompagnement des aidants familiaux. Il sera articulé autour de 3 axes prioritaires pour lesquels les différents signataires (Ville, ARS, Préfecture, Conseil départemental, CPAM, CHU, CH Sainte-Marie) s'engagent à agir de manière coordonnée :

› La ville promotrice de comportements individuels favorables à la santé

› La ville facilitatrice d'un milieu de vie favorable à la santé

› La ville inclusive pour tous les publics vulnérables

LA DÉMARCHE HANDICAP DE LA VILLE

Le but de cette démarche est de :

› valoriser la politique de la ville pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

› communiquer sur le respect de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

› rédiger une charte associant les acteurs du territoire pour 2019



CONGRÈS « HANDICAP ET CITOYENNETÉ »

Dans la continuité de la rencontre, qui s'est déroulée en juin 2018 à Winnipeg au Canada, une manifestation internationale sur le thème « Handicap, emploi et insertion » s'est déroulée, dans différents sites clermontois. L'événement s'intègre à un programme de recherche mené pour trois ans par l'Université Clermont Auvergne et l'Université canadienne Saint-Boniface intitulé « Handicap et citoyenneté ».

Articulée autour d'interventions scientifiques, d'activités culturelles et sportives, cette initiative visait à faire évoluer les représentations du handicap et fédérer les acteurs du territoire dans la perspective de collaborations à long terme. Aux côtés d'universitaires, d'étudiants, de praticiens, de politiques, d'artistes, de sportifs, de représentants de la société civile, le grand public est invité à contribuer à l'émulation collective. La Ville de Clermont-Ferrand, partenaire du congrès, a mis à disposition ses équipements et participé ainsi que le CCAS aux échanges.

Dans la capitale auvergnate, la blanchisserie, la reliure artisanale, l'entretien des espaces verts ou le conditionnement de produits industriels sont autant de filières proposées à 90 travailleurs adultes handicapés.

RETROUVER CONFIANCE EN SOI

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Clermont-Ferrand a mis en place le 1er octobre 2018, une structure dédiée au soins d'esthétique et de coiffure à l'intention des personnes durement touchées par la précarité et inscrites dans un parcours d'insertion socioprofessionnelle. L'objectif est de se réconcilier avec son image pour reprendre espoir et retrouver ainsi une meilleure confiance en soi lors de futurs entretiens professionnels. L'engagement des personnes peut s'établir sur un an, durant lequel ces dernières bénéficient chaque mois d'une prestation de coiffure (shampoing, coupe, couleur, brushing) ou d'esthétique (soins du visage, manucure, maquillage et conseils en maquillage). C'est sur la base d'une orientation par un travailleur social ou un professionnel du champ de l'emploi que l'on peut profiter des prestations du salon. Mais avant toute séance de bien-être les personnes sont reçues par une conseillère en économie sociale et familiale qui accompagnera le bénéficiaire dans sa prise en charge.
Des bénévoles interviennent en réflexologie, sophrologie et acupressure, une méthode chinoise consistant à masser par pression les points d'acupuncture. Dans l'avenir, le Salon Joséphine proposera des ateliers de coiffure et esthétiques mais également des conseils en nutrition.

LA PREMIÈRE QUINZAINE DE L'ÉGALITÉ À CLERMONT-FERRAND

Symbole de son engagement dans la lutte contre les discriminations, la Ville de Clermont-Ferrand a organisé sa première Quinzaine de l'Égalité. Elle se substitue à la Semaine des droits des femmes, avec l'objectif d'élargir les combats en faveur de l'égalité. La question de l'égalité femmes-hommes reste évidemment une priorité, mais cette Quinzaine permet aussi d'aborder les discriminations relatives à l'appartenance ethnique ou religieuse (réelle ou supposée), à l'orientation sexuelle, au handicap ou à l'âge notamment.

Le thème retenu pour cette première Quinzaine de l'Égalité a été « Les migrations », ce qui a permis de sensibiliser aux enjeux migratoires, de déconstruire les préjugés qui entraînent les discriminations, de valoriser des parcours de citoyens issus de l'immigration, et d'engager la réflexion autour de l'accès aux droits.



LA NOUVELLE CHARTE DE LA VIE NOCTURNE « PARTAGEONS LA NUIT »



Clermont-Ferrand est une ville animée et festive de jour comme de nuit, c'est pourquoi elle a créé le label « Partageons la nuit ».

La charte de la vie nocturne de 2012 établissait un cadre d'échanges et de dialogue, de collaboration et de concertation avec les différents acteurs. L'objectif de ce label est le même : permettre que la vie nocturne se déroule de façon harmonieuse et que les intérêts de tous, exploitants, riverains mais aussi consommateurs, puissent être conciliés. Le bien-vivre à Clermont signifie des soirées et des nuits partagées. Avec une forte population étudiante, une vie culturelle animée, la vie se déroule souvent tard et en partie dehors, la conjugaison de festivités, divertissements, gastronomies et tranquillité doit se faire en bonne intelligence.

Cette nouvelle édition de la charte valorise les savoir-faire développés ces dernières années. Elle tient également compte de nouveaux comportements noctambules sur tout le territoire de la Ville ainsi qu'une meilleure implication des adhérents. Garantir la tranquillité publique, c'est lutter contre les nuisances sonores, les conduites addictives, les discriminations de tout ordre, le non respect des règles et des lois en vigueur. Cette nouvelle charte concernera l'ensemble des commerces de la commune ouverts tout ou partie de la nuit.

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN, MUTATION DE CERTAINS QUARTIERS

En lien avec les attentes des habitants et au travers du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), la Métropole poursuit son travail sur les quartiers Saint-Jacques, Les Vergnes et La Gauthière jusqu'en 2030 dans l'objectif d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la mixité sociale. En mai 2017, la Métropole lançait un vaste travail de concertation avec les habitants de ces trois quartiers pour élaborer les projets urbains qui pourraient être cofinancés, par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et de nombreux partenaires locaux.
Cette phase préparatoire a laissé la place à l'opérationnel à l'été 2018 puisque les premières interventions sur Saint- Jacques, Les Vergnes et La Gauthière que ce soit en matière d'habitat, de l'amélioration de l'espace public, de l'activité économique ou la création de nouveaux lieux de vie et équipements. Certaines opérations qui présentaient un caractère d'urgence ont été anticipées. C'est le cas de la démolition programmée de la Muraille de Chine et des ensembles de l'allée des Dômes sur le quartier Saint-Jacques. Un projet qui en dit long sur le caractère majeur et impactant du renouvellement urbain.



THÈME 4

L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS



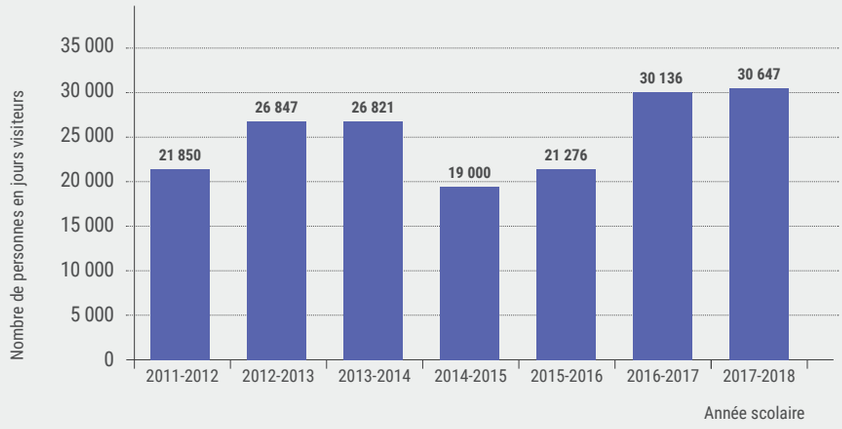
ENFANCE

CLERMONT LABELLISÉE « VILLE AMIE DES ENFANTS »

La Ville a obtenu le label « Ville amie des enfants » décerné par l'Unicef pour 2018-2020. Belle reconnaissance pour Clermont-Ferrand qui œuvre au quotidien pour le bien-être des enfants. Ce partenariat privilégié avec l'Unicef et l'Association des Maires de France permet de valoriser les actions innovantes de la Ville et d'échanger sur les bonnes pratiques et innovations dont les collectivités locales font preuve. La Municipalité a fait de l'enfance une de ses grandes priorités. Les enfants sont au cœur des réflexions, dans le souci permanent de contribuer à leur épanouissement et à leur autonomie en leur apportant les meilleures conditions d'intégration sociale au niveau local.

Ville amie des enfants

CLASSES DÉCOUVERTES ET GROUPES ASSOCIATIFS



LA VILLE À HAUTEUR D'ENFANT

Prévention contre le harcèlement scolaire

Parfois, l'école peut s'avérer un lieu de souffrances : insultes, brimades, bousculades, mises à l'écart. etc. Considérant que ces phénomènes ne doivent pas être banalisés, la Ville de Clermont-Ferrand a fait le choix de s'engager pleinement dans la lutte contre les violences et le harcèlement scolaires. Il s'agit tout d'abord d'améliorer le repérage et la prise en charge du harcèlement au sein des écoles sur les temps scolaires et périscolaires, de favoriser le développement des compétences psychosociales de l'enfant, et ce dès le plus jeune âge, de prendre en compte et d'améliorer le bien-être des enfants à l'école, d'inciter les enfants à la réflexion, à évaluer les conséquences de leurs actes et à adopter une attitude responsable. Elle est l'une des rares villes de France à conserver un service de santé scolaire municipal.

La politique éducative, sociale et de santé se structure autour de trois axes forts :

- Le premier permet aux élèves d'adopter des comportements favorables à leur santé.
- Le deuxième axe, celui de la prévention, consiste à proposer aux élèves, en fonction de leur âge et de leur maturité, des actions centrées sur des problématiques de santé prioritaires.
- Le troisième axe, celui de la protection, vise à créer un environnement propice à la santé et au bien-être. Ce programme s'adresse aux enfants de maternelle et d'élémentaire, sur plusieurs séances, avec des supports adaptés (livres, théâtre-forum, marionnettes…).

En route vers le 2e Projet éducatif

En 2015, Clermont-Ferrand mettait sur pied son premier Projet éducatif de la ville (PEV). fruit d'une très large concertation. Deux ans plus tard, l'ensemble de la communauté éducative s'est retrouvé pour en dresser le bilan. Et dessiner les contours d'un deuxième projet.



Depuis plusieurs mois. l'ensemble des acteurs du premier PEV s'est à nouveau réuni pour en faire le bilan et se projeter vers un second. Des ateliers participatifs ont ainsi rassemblé près de 200 personnes.

Le PEV 2 a fixé comme principales pistes d'amélioration pour 2019 :

- l'accueil et le bien-être des enfants de maternelle
- la parentalité et le rôle des parents
- l'amélioration des études surveillées dans le cadre périscolaire

Le PEV 2 a été voté en Conseil municipal en décembre 2018.

CULTURE

DE LA DENTELLE AU SECOURS DES BARRIÈRES DE CORAIL

Tous les deux ans, le Festival international des textiles extra ordinaires (FITE) et le musée Bargoin explorent les cinq continents à travers des tissus qui révèlent des talents, des visions du monde et des problématiques sociétales. Un grand miracle peut naître du petit point d'esprit. C'est en tout cas la conviction de l'artiste Jérémy Gobé depuis qu'il a découvert ce point de dentelle utilisé par la Scop Fontanille au Puy-en-Velay. Un savoir-faire ancestral qui pourrait, selon lui, aider les barrières de corail menacées d'extinction par le changement climatique, la pollution et la surpêche. C'est en remarquant l'étrange similarité entre le point d'esprit et le dessin d'un squelette corallien que Jérémy Gobé s'est lancé l'incroyable défi : créer une dentelle pouvant servir de support au renouvellement des cellules de corail. Il est soutenu dans cette démarche par la chercheuse Isabelle Domart-Coulon, une spécialiste en biologie marine dont les travaux sur les coraux font référence au niveau international. De cette rencontre entre l'art, l'industrie de la dentelle et le monde scientifique est né le projet Corail Artefact. Aujourd'hui, il devient un fonds de dotation afin de développer les recherches artistiques, scientifiques et industrielles du projet et permettre le développement de cette dentelle inédite. Les installations monumentales et immersives de Jérémy Gobé sont des allégories de récifs coralliens, des sculptures hybrides nées de l'union entre l'art, la science et l'industrie. Elles permettent au spectateur d'être touché par les enjeux du projet et d'expérimenter le métissage de matières innovantes.


Jérémy Gobé Corail Artefact © Jérémy Gobé

DÉMOS ACTE II

Après une première année prometteuse, les cent cinq élèves de l'orchestre Disposition d'éducation musicale à vocation sociale (Démos) de Clermont-Ferrand, les musiciens et les acteurs du champ social poursuivent leur travail.

Les enfants de sept quartiers clermontois (Les Vergnes, Champratel, Croix-de-Neyrat, La Plaine, La Gauthière, Fontaine-du-Bac et Saint-Jacques) ont bénéficié durant l'année scolaire de 5 h 30 d'ateliers hebdomadaires, ainsi que de plusieurs stages et rassemblements. Ces cours ont été dispensés par une trentaine d'artistes professionnels de l'Orchestre d'Auvergne et du Conservatoire, avec l'appui d'associations locales et de la Ville.

En permettant l'apprentissage d'un instrument au sein d'un orchestre, Démos démontre que la musique classique peut être accessible et attrayante pour des enfants du CE2 au CM2 sans bagage musical particulier. Des enfants qui ont ainsi pu apprendre à jouer du violon, de la flûte, de la trompette… mais aussi découvrir le sentiment que procure l'appartenance a un collectif, l'orchestre, dans lequel chacun est important et auquel chacun apporte sa contribution. Une belle leçon de vie autant qu'un apprentissage musical. Alors que le projet s'échelonne sur trois ans, l'enrichissement artistique et la confiance en soi engrangés par les enfants au terme de cette première année font d'ores et déjà de DÉMOS une réussite incontestable.

DÉMOS
CLERMONT-FERRAND
PHILHARMONIE DE PARIS



VERS UN CENTRE D'INITIATION À L'ART

Une nouvelle page de l'histoire de la Ville à hauteur d'enfants s'écrit avec la création du Centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans qui sera inauguré le 21 mai 2019.

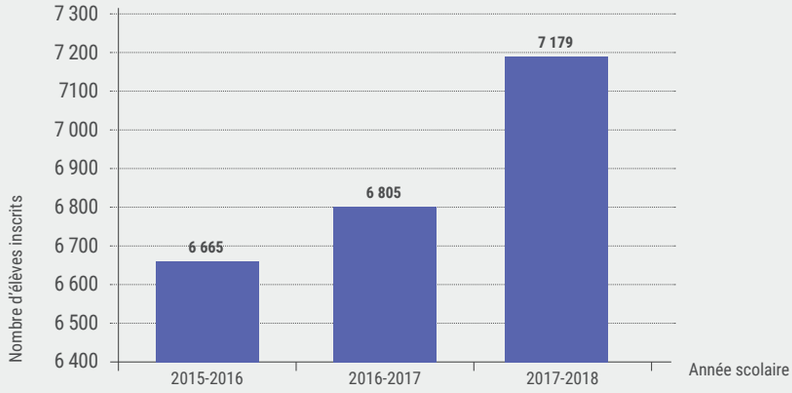


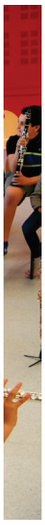
Un Centre d'initiation à l'art réservé aux 0-6 ans, c'est totalement inédit en France. Et c'est à Clermont-Ferrand que ça se passe ! Cette initiative est le fruit d'un partenariat exceptionnel de la Ville avec le Centre Pompidou, référence internationale de l'art contemporain. Lieu de découverte, de rencontre, d'échange et d'apprentissage autour des arts, le futur Centre d'initiation à l'art s'inscrit dans la continuité de la politique éducative de la Ville en offrant aux 0-6 ans un premier accès à la culture et à la connaissance, au sens le plus large qui soit, favorisant leur épanouissement.

En avril 2018, le Centre Blaise-Pascal a accueilli environ 4 000 enfants et presque autant de parents pour découvrir l'art sous toutes ses formes : expositions, ateliers, cirque, cinéma, débats…

Cette expérimentation a permis au public, ainsi qu'à la communauté éducative et artistique clermontoise, de nourrir la réflexion autour du futur Centre d'initiation à l'art. À l'issue de ces trois semaines extrêmement riches, une rencontre / débat a permis aux parents de venir échanger sur la question de la culture pour les tout-petits en général et du rôle du futur Centre d'initiation à l'art en particulier. Cette structure pour les tout-petits est aussi un nouveau challenge à relever pour Clermont-Ferrand, ville candidate au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 !

PARCOURS CULTURELS





L'URBANISME EN MOUVEMENT

RÉNOVATION DU STADE NAUTIQUE PIERRE-DE-COUBERTIN

Après 14 mois de travaux d'agrandissement et de réhabilitation, le Stade nautique Pierre-de-Coubertin bénéficie de nouvelles installations modernisées. Le nouveau Stade nautique a bénéficié d'importants travaux (8,5 M €) afin de devenir une structure d'envergure métropolitaine et a été inauguré en octobre. De nombreux changements y ont été opérés :

- En complément du bassin olympique (50 m), la structure est désormais équipée d'un bassin de 33 m (rénovation et extension du bassin de 25 m). Un module amovible permet de le séparer en deux bassins : un sportif (25 m x 12,5 m) pour le perfectionnement des scolaires et les entraînements des clubs, et un d'apprentissage pour l'enseignement scolaire et les activités aquatiques,
- Les gradins ont été entièrement rénovés et comptent à présent 200 places,
- Un nouvel espace détente avec jacuzzi, sauna, hammam, douches sensorielles et espace de luminothérapie a été aménagé,
- Des vestiaires collectifs (+ 138 casiers) pour l'accueil des scolaires ont été créés,
- Le pôle « élite » a été rénové (création de vestiaires, d'une salle de musculation et d'un espace manifestation),
- La fosse de plongée a été transformée pour une mise en accessibilité totale pour les personnes à mobilité réduite,
- Une aire de jeux d'eau a été créée à l'extérieur.

Exemplaire en matière de transition écologique, le bâtiment optimise au maximum la consommation d'énergie et est équipé de 80 m² de panneaux solaires. Les travaux ont d'ailleurs reçu une subvention au titre du label Territoire à énergie positive pour la croissante verte (TEPCV).



LE MARCOMBES, C'EST PARTI !

Le futur parc urbain destiné aux sports et aux loisirs entre dans sa phase opérationnelle. Les études laissent place à la déconstruction de l'ancienne enceinte puis à la construction du nouveau complexe.

La particularité de ce projet est celle d'un chantier de centre-ville. Quand bien même le stade sera entièrement fermé, les installations de chantier seront positionnées dans l'enceinte pendant les deux années de travaux. Les gravats des travaux de déconstruction seront réutilisés sur le site. Une nouvelle organisation sera mise en place pour les différentes pratiques sportives. C'est là aussi un tour de force pour une enceinte sportive fréquentée chaque année par plus de 150 000 sportifs dont 30 000 en pratique libre. L'organisation par pôle reste la même avec une partie tennis, une partie pratiques libres, une partie dédiée aux associations et ateliers et une partie compétition. Le pôle compétition proposera une tribune de 1500 places avec un espace de convivialité de 150 m², des vestiaires joueurs et arbitres, des locaux dédiés à la compétition (infirmerie, local antidopage, etc.) ainsi que des vestiaires pour la pratique libre. Ces locaux seront associés d'une part au terrain de football, classé en catégorie 3 (classement Fédération française de football) et d'autre part, une piste d'athlétisme de niveau national. Le futur parc urbain sera ainsi en capacité d'accueillir des compétitions de haut niveau, notamment en athlétisme. Sans oublier des espaces végétalisés de détente, de promenade, un parcours sportif, une terrasse panoramique et végétalisée.



Source : AUER WEBER Architectes, mba Architectes associés, TER Architectes paysagistes

UN NOUVEL ÉCRIN POUR LA BASILIQUE NOTRE-DAME-DU-PORT

Après un vaste programme de restauration de l'extérieur (2003-2006) et de l'intérieur de la basilique (2006-2008) mené par la Ville, celle-ci sera accompagnée par la Métropole dans un grand projet de valorisation de l'édifice et de requalification de ses abords.

Le projet retenu suite à un concours d'architecte comprend notamment une requalification des espaces publics autour de la basilique rues Notre-Dame-du-Port et Couronne, place et passage du Port. Les extérieurs de la basilique seront complètement transformés avec notamment la création d'un escalier en pierre de taille reliant la place et le passage du Port, l'aménagement d'un verger dans la courette nord, l'installation d'une fontaine…

Un Centre d'interprétation de la basilique ayant pour but de valoriser le patrimoine de Notre-Dame-du-Port et de donner aux visiteurs les clés pour l'appréhender sera créé sur l'assise des trois maisons de la rue du Port appartenant à la Ville. Ce Centre témoignera de la détermination de la Ville de Clermont-Ferrand et de la Métropole à obtenir le titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et le label « Villes et Pays d'art et d'histoire ».

L'ensemble des travaux devrait être achevé en 2022.
Ce projet mettra en valeur la dimension patrimoniale de la basilique, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco au titre du bien culturel en série des Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France et permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains, de redynamiser le tissu économique local, de renforcer l'attractivité touristique de la Métropole, etc.



Source : LINAZAROSO & SÁNCHEZ

MÉTAMORPHOSE DE LA PLACE DES CARMES

En 2020, la place des Carmes et le siège social de Michelin à Clermont-Ferrand seront transformés. Avec cette réalisation, la Métropole et le groupe mondial contribuent ensemble à la construction d'une métropole ambitieuse, fière de son passé et de ses valeurs. Une métamorphose qui vise à affirmer le rayonnement du groupe mondial tout en proposant un nouveau lieu de vie aux habitants. Équilibré, végétalisé, aéré et apaisé par la présence de l'eau, le site sera découpé en trois terrasses. Devant l'entreprise, des îlots végétaux seront disposés pour maîtriser les effets de chaleur d'un parvis exposé plein sud. Plus loin, la terrasse festive et aquatique sera caractérisée par un mur d'eau de 32 mètres de long et un miroir d'eau central sur fond de pierre de Volvic. Enfin, la terrasse patrimoniale et ludique sera composée d'un espace favorisant la quiétude et d'un lieu dédié aux enfants. La chapelle sera également mise en valeur. Au cœur de cette vaste place faisant la part belle aux modes doux et au développement durable, le boulevard Jean-Baptiste-Dumas passera à 2 x 1 voie et une piste cyclable sera aménagée. Grâce à une conception innovante, les passants seront naturellement invités à franchir les portes du nouveau bâtiment d'accueil du siège social de Michelin.



Source : BASE CONSTRUIRE

KESSLER-RABANESSE : LE FUTUR QUARTIER LATIN

Afin d'accompagner le renouveau du quartier Kessler-Rabanesse, la Ville a tenu à proposer un espace public des plus qualitatifs, répondant aux enjeux du 21ème siècle en matière notamment de modernité, d'environnement et d'accessibilité. Cette ambition est d'ailleurs l'une des orientations du Plan local d'urbanisme.

L'espace public est rehaussé, avec la création de la place Louise-Bourgeois face à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole, afin de prévenir des risques d'inondation. Une passerelle métallique et bois fait le lien avec le premier niveau du bâti de la Tour Pascal, mise en valeur par un écrin végétal.

Une telle réalisation nécessite au préalable une réelle remise à niveau des infrastructures, et donc un investissement important pour la Municipalité (405 000 € HT). La Ville a ainsi réalisé l'ensemble des travaux d'eau et d'assainissement nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Fil conducteur des projets mis en œuvre durant le mandat municipal, le retour de la nature en ville est un axe fort de ce projet. Des arbres sont plantés sur la rive Est de la rue Rabanesse, tandis que le long de la rue Kessler piétonne, huit grandes fosses de plantation sont aménagées avec des arbres de haute tige et des plantations basses. Un verger composé d'espèces locales et de haies nourricières d'environ 250 m² est créé autour de la Tour Pascal. Sept arbres fruitiers sont implantés lors du réaménagement du square Jean-Jaurès, réalisé pour répondre à la loi sur l'eau, dans le cadre du projet de requalification du secteur Nord du quartier Kessler-Rabanesse.

L'éclairage public mis en place à l'occasion de la réfection de ce quartier est basé sur des systèmes performants, capitalisant la première expérience de télégestion dont le caractère exemplaire et innovant est reconnu. Les mobiliers d'éclairage valorisent ainsi la qualité des différents espaces publics, tout en produisant moins de pollution lumineuse.

Par ailleurs, dans la continuité de l'orientation donnée sur le territoire en matière de mobilité douce, les aménagements permettent de favoriser les modes doux de déplacement. La rue Kessler est réservée aux piétons, aux vélos et aux bus, du boulevard Cote-Blatin au boulevard François-Mitterrand. Une voie cyclable est aménagée en contre-sens, rue Rabanesse, du boulevard Jean-Jaurès au carrefour Raynaud/Abbé-de-l'Épée.

› **Le montant global de l'opération** de requalification du quartier Kessler-Rabanesse - secteur Nord est de **4 155 000 € TTC**. Il convient d'ajouter à ce montant la somme de 405 000 € HT dédiée aux travaux d'eau et d'assainissement. Les efforts réalisés pour aménager ce quartier de manière durable sont soutenus par l'État, dans le cadre de l'appel à projets TEP-CV (Territoires à énergie positive pour la croissance verte) à hauteur de 642 000 €.





Source : LINAZAROSO & SANCHEZ

THÈME 5

LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE



UN SERVICE AUX PETITS OIGNONS

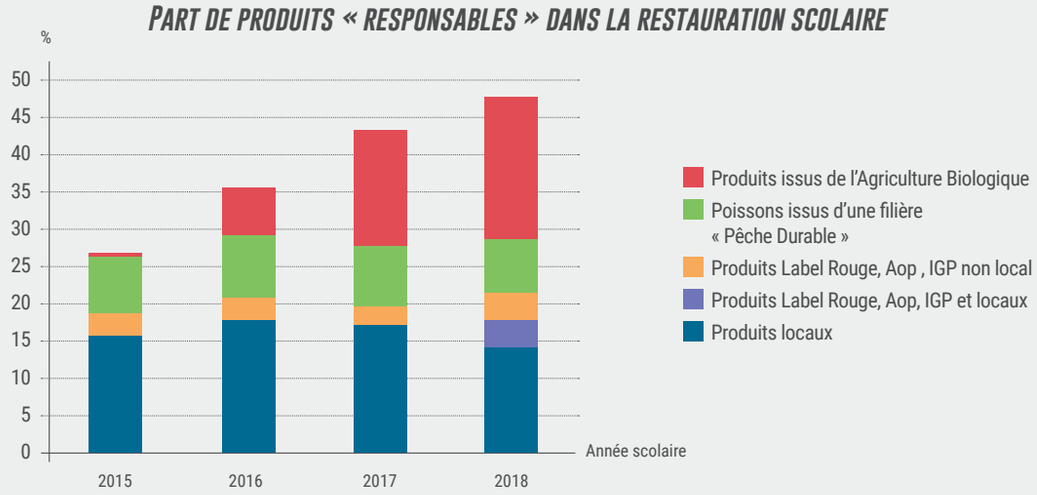
La Ville consacre des moyens importants à le restauration scolaire, ce qui a permis d'améliorer sensiblement la fréquentation et la qualité du service. Le tout dans un esprit plus que jamais éco responsable.

CHIFFRES-CLÉS

- **33** restaurants scolaires
- Environ **60 %** des enfants scolarisés déjeunent à la cantine
- **5 800** repas servis en moyenne chaque jour.

De son côté, le Centre Communal d'Action Sociale a renouvelé son marché public concernant la restauration en incluant 94% de fournisseurs régionaux.

PART DE PRODUITS « RESPONSABLES » DANS LA RESTAURATION SCOLAIRE



TRI SÉLECTIF, COLLECTE DES BIODÉCHETS ET LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE

La collecte des biodéchets a été instaurée dans les restaurants scolaires de la Ville, la collecte en vue d'une méthanisation étant préférée à la mise en place de composteurs.
Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et limiter le volume des biodéchets, plusieurs actions ont été menées dans les Unités de Préparation Culinaire (UPC) et dans les restaurants scolaires depuis 2015.

- Réduction de la surproduction par une meilleure anticipation des effectifs prévisionnels. Un rappel récurrent est fait auprès des responsables d'accueil de loisirs, des chefs d'équipe et des directeurs d'école pour affiner au maximum le nombre de repas à produire pour chaque restaurant scolaire ainsi que pour les sorties.
- Les grammages de l'ensemble des fiches techniques ont été revus afin de se conformer aux grammages nationaux recommandés par le Groupement d'Étude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN).
- Un 1/2 fruit est proposé aux enfants de maternelles afin de limiter le gaspillage.
- Certaines recettes ont été modifiées afin de se conformer davantage aux goûts et aux attentes des enfants.
- Introduction de deux menus à 4 composantes par semaine.
- Depuis septembre 2017, une pesée de la nourriture non-consommée est organisée sur certains sites pilotes.

L'objectif étant de sensibiliser les enfants sur les quantités de biodéchets générées à chaque repas, cette action est menée conjointement avec les équipes de la Restauration et des Loisirs. Un tableau des poids relevés en fin de service sera affiché dans les salles à manger des élémentaires pour que les enfants puissent suivre l'évolution des denrées jetées quotidiennement.

ORGANISATION DU TRI SÉLECTIF ET MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES BIO DÉCHETS

Au sein des UPC, la collecte des biodéchets est mise en place depuis 2013. La quantité collectée s'est élevée à 47 tonnes pour 2017. Ces biodéchets proviennent des épluchures des légumes et des fruits frais utilisés dans les recettes.

RESTAURANTS SCOLAIRES

En 2017, un planning de visite des 32 restaurants a été organisé conjointement avec le service de la gestion des déchets de la Métropole et le service de la Production des Repas de la Direction de l'enfance pour étudier la mise en place de la collecte des restaurants restants.

Cinq paramètres ont été pris en compte lors de de ces visites :

- la faisabilité technique en fonction des lieux de stockages des déchets dans les locaux actuels
- le respect des règles et des procédures d'hygiène
- l'organisation de travail au sein du restaurant scolaire
- le niveau de risque de nuisance d'odeur
- l'estimation du poids des bio déchets par site en fonction des effectifs des repas (125 g/repas, source de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Nous estimons à 98 tonnes de biodéchets par an pour les 32 restaurants scolaires et 47 tonnes par an pour les 3 UPC et le restaurant scolaire d'Anatole-France, soit au total 145 tonnes de biodéchets à l'année.
L'enjeu pour la Direction de l'Enfance sera aussi à terme de réduire en volume.

Le tri sélectif et la collecte des bio déchets ont été mis en place en septembre 2018 sur 13 sites et prévus en janvier 2019 pour 13 sites supplémentaires.

Une formation des différents acteurs au sein de chaque site a été organisée à partir de mars 2018 en collaboration avec le pôle Animation de la Direction de la Gestion des Déchets de la Métropole.

Les 4 sites restants seront prêts en septembre 2019, les agents seront formés au cours du deuxième trimestre 2019. Sur l'ensemble de la commune, seuls les 2 restaurants scolaires en attente de restructuration (Michelet et Duruy élémentaires) peuvent bénéficier d'un report.

LES RENCONTRES DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

La 2e édition des Rencontres du commerce et de l'artisanat a eu lieu le 14 mai à la Maison des sports.
À Clermont-Ferrand comme partout en France, la question du commerce et de l'artisanat est aujourd'hui au carrefour des enjeux économiques, sociaux, urbains et de transport. Elle impacte directement le quotidien des habitants et a donc une place centrale dans la politique municipale.

Cette dernière a plusieurs objectifs : créer dés conditions économiques favorables, combattre la vacance et préserver la mixité commerciale, renforcer l'attractivité…
La Ville a ainsi mis en œuvre tout un éventail de mesures, allant de la création d'un Guichet des professionnels au recrutement d'une manager du commerce. En projet : un Guide des professionnels, un nouveau Règlement des terrasses et une Charte de la vie nocturne renouvelée.
Une extension du droit de préemption commercial, qui a montré sa pertinence avenue Charras, est actuellement à l'étude dans trois secteurs : le plateau central, Montferrand et Fontaine-du-Bac. Ce dispositif permet de préserver la diversité commerciale et artisanale dans un quartier, source de vitalité économique.

LE MARCHÉ SAINT-PIERRE DEVIENT LA HALLE GOURMANDE SAINT-PIERRE

La volonté de développer une destination gastronomique de cœur de ville va se traduire par un nouveau positionnement du Marché Saint-Pierre. La nouvelle appellation, la « Halle gourmande Saint-Pierre » traduit cette nouvelle orientation. Sa localisation en centre-ville, son accessibilité aisée avec le tramway, son parking dédié, le professionnalisme des commerçants présents, autant d'atouts pour en faire un lieu incontournable :

- Organisation d'un espace de restauration dédié avec tables et chaises pour créer un endroit convivial pour se rencontrer entre amis et se restaurer.
- Nouvelle stratégie marketing pour asseoir la nouvelle identité du pôle gourmand.
- Des tarifs repositionnés pour permettre à tous occupants et simples clients, de mieux vivre cet espace.
- Un appel à manifestation d'intérêt lancé début 2019 pour sélectionner l'installation de nouveaux commerçants.



LE MARCHÉ DE JAUDE DEVIENT BIMENSUEL

À voir la fréquentation chaque mois du Marché de Jaude, la réussite de ce nouveau rendez-vous entre les producteurs et les Clermontois n'est plus à démontrer. Pour répondre aux attentes exprimées des usagers, toutes générations confondues, le marché se tiendra deux fois par mois, les 1ers et 3es dimanches du mois. C'est l'occasion de s'approvisionner en circuit court tout au long du mois.



LA FERME URBAINE

L'association Ferme Urbaine de Clermont-Ferrand a été fondée en octobre 2016 avec pour objet de créer un lieu de vie, d'échanges et de partages autour de l'agriculture. Au-delà de la production biologique et responsable, le projet s'inscrit dans une vision citoyenne d'utilité sociale et à portée coopérative. Plus largement, la Ferme Urbaine souhaite sensibiliser le plus grand nombre à des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

La Métropole a mis à disposition de l'association un terrain défriché de 6 000 m² et va lui allouer d'autres parcelles afin qu'elle puisse développer ses activités.
Cela s'inscrit dans la volonté de la Ville et de la Métropole de soutenir des projets d'agriculture durables, de préserver les espaces agricoles et de s'intégrer dans le Projet alimentaire territorial (PAT) initié par le grand Clermont et le Parc Livradois-Forez qui a pour but de développer une agriculture de proximité de qualité.



DANS LE CADRE DU BUDGET PARTICIPATIF

COLLECTE DE BIODÉCHETS

Création d'un réseau de collecte de biodéchets dans les quartiers Poncillon, Salins, Vallières, Regensburg Aménagement un espace central multifonctionnel (jardin, compost, champignonnière, etc.) et de plusieurs points d'apport volontaire de biodéchets, qui seront gérés par l'association Terra Preta, pour permettre aux habitants de recycler leurs déchets verts. L'association collectera les déchets et les transformera en compost, pour l'espace de culture partagé.

› Coût : 70 100 € TTC

FRIGO SOLIDAIRE

Mise en place d'un frigo solidaire sur la ville en lien avec l'association Horizon Métissé et un commerce volontaire. Cela consiste à installer un frigo devant un commerce afin que chacun puisse venir déposer ou prendre de la nourriture librement. Il permet de lutter contre le gaspillage alimentaire, d'aider les personnes dans le besoin à se nourrir, et de créer du lien autour d'une initiative solidaire.

› Coût : 1 500 € TTC

BOÎTE À LIVRES

Mise en place d'une boîte à livres dans les quartiers des Gravouses/La Glacière, au Parc Montjuzet et rue de Nohanent. Il s'agit d'une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement.

› Coût : 996 € TTC



CLERMONT FERRAND

Hôtel de Ville
10, rue Philippe-Marcombes
63033 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 42 63 63
contact@ville-clermont-ferrand.fr

IMPRIM'VERT® ecofolio impression SIC
PEFC 10-31-2211
MEDIAFIX